



260, rue Pettigrew  
Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0  
Tél. : (418) 337-6741  
Site Web : [www.st-leonard.com](http://www.st-leonard.com)  
Information : [info@st-leonard.com](mailto:info@st-leonard.com)

---

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire du Conseil qui aura lieu le lundi 6 juillet 2026 à 19 h à la salle des délibérations soit à l'hôtel de Ville situé au 260, rue Pettigrew.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande. Le dossier est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée est la suivante :

#### **Projet d'agrandissement d'un bâtiment complémentaire sur le lot 4 909 315**

La présente demande vise à autoriser l'agrandissement d'un garage existant situé sur lot 4 909 315 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Portneuf. L'agrandissement projeté porterait la superficie totale du garage à 153,61 mètres carrés, alors que l'article 7.2.6 du *Règlement de zonage # 400-12* prévoit une superficie maximale autorisée de 105 mètres carrés pour ce type de bâtiment complémentaire sur ce terrain.

Toute personne intéressée peut, avant ladite séance, se faire entendre par le Conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande. Tout citoyen peut transmettre ses commentaires à l'adresse : [ibrahima.nguirane@st-leonard.com](mailto:ibrahima.nguirane@st-leonard.com) avant 16 h 30 le 6 juillet 2026.

Dans le cas où le Conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du garage existant sera réputé conforme au règlement de zonage en vigueur.

Le présent avis est publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Ibrahim Nguirane

Ibrahim Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ibrahim Nguirane, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal, le 5 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Ibrahim Nguirane

Ibrahim Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier